

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2023

PLACEMENT EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DES FILIALES DU GROUPE ÉMERA

Par jugement en date du 12 juin 2023, le Tribunal de commerce de Toulouse a prononcé l'extension de la procédure de redressement judiciaire de la société Emera Asset Management à quatre de ses filiales opérationnelles, les sociétés Nyx Energie, Hélioparc, Immoparc et Batisun 4¹.

Le groupe Emera a commercialisé, entre 2009 et 2020, plus de soixante programmes d'investissement dans le domaine du photovoltaïque pour un montant global s'élevant à plus de soixante millions d'euros levé auprès de plusieurs centaines de personnes (essentiellement des particuliers personnes physiques).

Depuis près de trois ans, les investisseurs du groupe Emera ne perçoivent plus leurs loyers et les promesses contractuelles censées leur permettre de récupérer le montant principal de leur investissement ne sont plus honorées par le groupe Emera.

MGPP Avocats travaille depuis plus de deux ans à la défense collective des investisseurs du groupe Emera. A date, **MGPP Avocats** représente près de 900 des investisseurs concernés.

Le jugement du 12 juin 2023 a été publié au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales le 15 juin 2023².

Tous les investisseurs du groupe Emera vont donc devoir, dans un délai de deux mois courant à compter de cette parution, déclarer les créances qu'ils détiennent sur les sociétés Nyx Energie, Hélioparc, Immoparc et Batisun 4 afin que ces créances soient prises en compte dans le cadre de leur redressement judiciaire.

Naturellement, **MGPP Avocats** va régulariser les déclarations de créances de ses clients.

MGPP Avocats encourage par ailleurs l'ensemble des investisseurs qui ne seraient pas encore représentés dans ce dossier à se rapprocher de leurs conseils habituels ou à rejoindre la défense collective organisée par **MGPP Avocats** afin, notamment, de procéder dans les délais légaux aux déclarations des créances qu'ils détiennent sur les sociétés Nyx Energie, Hélioparc, Immoparc et Batisun 4. Il s'agit d'une étape décisive dans ce dossier.

L'équipe entière du Cabinet **MGPP Avocats** est mobilisée sur ce dossier et se tient à la disposition de l'ensemble des investisseurs dans ce dossier.

¹ Le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Toulouse le 12 juin 2023 est consultable *via* le lien suivant : [jugement TC Toulouse](#)

² L'annonce parue au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales le 15 juin 2023 est consultable *via* le lien suivant : [annonce BODACC](#)